

## LOI SUR L'ÉDUCATION

R-004-2023

Enregistré auprès du premier conseiller législatif

2023-03-03

### ARRÊTÉ SUR LES CALENDRIERS SCOLAIRES DE BASE, 2025-2026

En vertu du paragraphe 83.1 de la *Loi sur l'éducation* et de tout pouvoir habilitant, la ministre prend l'*Arrêté sur les calendriers scolaires de base, 2025-2026*, ci-dessous.

1. (1) Les trois calendriers scolaires de base suivants sont établis pour la région de Qikiqtaaluk pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Date de début	Date de fin	Jours de perfectionnement professionnel
1.	18 août 2025	4 juin 2026	16 au 20 février 2026
2.	25 août 2025	16 juin 2026	16 au 20 février 2026
3.	2 septembre 2025	19 juin 2026	16 au 20 février 2026

(2) Les trois calendriers scolaires de base suivants sont établis pour la région de Kivalliq pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Date de début	Date de fin	Jours de perfectionnement professionnel
1.	11 août 2025	29 mai 2026	16 au 20 février 2026
2.	18 août 2025	4 juin 2026	16 au 20 février 2026
3.	25 août 2025	16 juin 2026	16 au 20 février 2026

(3) Les trois calendriers scolaires de base suivants sont établis pour la région de Kitikmeot pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Date de début	Date de fin	Jours de perfectionnement professionnel
1.	11 août 2025	29 mai 2026	16 au 20 février 2026
2.	18 août 2025	4 juin 2026	16 au 20 février 2026
3.	25 août 2025	16 juin 2026	16 au 20 février 2026